

---

# JOURNAL GÉNÉRAL

## DE FRANCE.

---

Du Dimanche 5 Août 1792.

---

### M E L A N G E S.

L'EUROPE entière est donc liguée contre nous, et c'est dans notre sang que les nations épouvantées vont laver les horribles forfaits dont nous nous sommes entachés. Voici la lettre que nous recevons, au moment même, de notre correspondant de Londres, en date du 30 juillet.

« Je vous écris par un ami qui passe en France. Un courrier extraordinaire vient d'arriver ; il est porteur de dépêches intéressantes de la part de *Mylord Gower*, ambassadeur du roi auprès de Sa Majesté très-chrétienne. — On ne parle ici que de deux choses : — de la déchéance de votre excellent roi, — (hélas ! peut-être le crime est-il déjà consommé ! ) et d'un armement anglais par terre et par mer contre votre malheureuse patrie ! — Si Louis XVI n'est plus sur le trône (cette idée fait frémir les anglais) attendez-vous à entendre ronfler le canon britannique dans le concert terrible que l'univers policé nous prépare. — Je vous le répète. . . . si le roi de France est déchu, l'Angleterre vous déclare la guerre. — Rappelez-vous que votre correspondant à Londres vous l'a marqué le premier, le lundi 30 juillet ; il le sait à n'en pas douter. . . . *A word to the wise. . . .* — Demain, je vous en dirai davantage par le courrier ordinaire. »

*Huningue, 29 juillet.* La consternation et le désespoir sont dans l'Alsace, principalement dans la haute partie de cette province. Depuis l'arrivée du décret qui déclare la patrie en danger, on force tous les hommes, depuis l'âge de 16 ans jusqu'à 50, à prendre les armes pour défendre une constitu-

tion que nos législateurs même s'apprentent à renverser. Aussi presque tous les jeunes gens ont pris la fuite, et on n'en trouve plus pour travailler dans les champs. La désolation est d'autant plus grande qu'on est dans le fort de la moisson, et qu'à quelque prix que ce soit on ne peut trouver de moissonneurs. Toutes les femmes sont livrées au chagrin et à la douleur. Toutes pleurent leurs époux ou leurs enfans.

*Longwi, 30 juillet.* Il y a trois jours que M. Lafayette avoit levé la plus forte partie de son camp de Villers-le-Rond, et s'étoit porté sur trois colonnes vers l'ennemi, campé à Saint-Léger et à Messanci. Son dessein étoit de l'envelopper, mais l'ennemi a su rendre inutile cette manœuvre. L'affaire s'est bornée à quelques canonades, et quelques coups de fusils donnés aux avant-gardes. Nous occupons la vallée de Viston, et des troupes légères sont postées sur les avenues. Le camp s'étend jusqu'à Marville. Celui de Fontoy est renforcé de 4 mille hommes envoyés par le maréchal Lukner. On prétend que l'armée reprendra son ancienne position à Maubeuge.

*Sedan, 31 juillet.* Si l'on peut s'en rapporter aux bruits qui circulent en Allemagne, le projet des puissances coalisées est de tâcher d'ouvrir un passage à une grande armée, entre la Moselle et la Meuse, pour se porter vers la capitale. On n'assiégeroit que de petites places et on bloqueroit celles qui pourroient faire une longue résistance. Si l'on ajoute foi à ces bruits, ce projet est sur le point d'être exécuté, et les Prussiens espèrent, ainsi que les émigrés, être à Paris à la fin du mois prochain.

Au moment où des hommes audacieux s'appréhendent à juger leur maître, nous devons mettre sous les yeux de nos lecteurs la lettre que sa majesté vient d'adresser à l'Assemblée, et à laquelle on a refusé les honneurs de l'impression et de l'envoi. On distinguera aisément dans cette lettre, faite pour confondre les factieux, ce que le cœur seul du monarque lui a dicté.

*Lettre du roi à l'Assemblée nationale.*

Il circule, M. le président, depuis quelques jours, un écrit intitulé : *Déclaration de S. A. S. le duc régnant de Brunswick-Lunebourg, commandant les armées combinées de LL. MM. l'empereur et le roi de Prusse, adressée aux habitans de la France.* Cet écrit ne présente aucun des caractères qui pourroient en garantir l'authenticité. Il n'a été envoyé par aucun de mes ministres dans les diverses cours d'Allemagne qui avoisinent le plus nos frontières. Cependant sa publicité me paroît exiger une nouvelle déclaration de mes sentimens et de mes principes.

La France se voit menacée par une grande réunion de forces. Reconnaissons tous le besoin de nous réunir. La calomnie aura peine à croire la tristesse de mon cœur à la vue des dissensions qui existent, et des malheurs qui se préparent; mais ceux qui savent ce que valent à mes yeux le sang et la fortune du peuple, croiront à mes inquiétudes et à mes chagrins.

J'ai porté sur le trône des sentimens pacifiques, parce que la paix, premier besoin des peuples, est le premier devoir des rois. Mes anciens ministres savent quels efforts j'ai faits pour éviter la guerre. Je sentois combien la paix étoit nécessaire; elle seule pouvoit éclairer la nation sur la nouvelle forme de son gouvernement; elle seule, en épargnant des malheurs au peuple, pouvoit me faire soutenir le caractère que j'ai voulu prendre dans cette révolution. Mais j'ai cédé à l'avis unanime de mon conseil, au vœu manifesté d'une grande partie de la nation, et plusieurs fois exprimé par l'Assemblée nationale.

La guerre déclarée, je n'ai négligé aucun des moyens d'en assurer le succès. Mes ministres ont reçu ordre de se concerter avec les comités de l'Assemblée nationale et avec les généraux. Si l'événement n'a pas encore répondu aux espérances de la nation, ne devons nous pas en accuser nos divisions

intestines, les progrès de l'esprit de parti, et sur-tout l'état de nos armées, qui avoient besoin d'être encore exercées avant de les mener au combat; mais la nation verra croître mes efforts avec ceux des puissances ennemies; je prendrai, de concert avec l'Assemblée nationale, tous les moyens pour que les malheurs inévitables de la guerre, soient profitables à sa liberté et à sa gloire.

J'ai accepté la constitution: la majorité de la nation la désiroit; j'ai vu qu'elle y plaçoit son bonheur, et ce bonheur fait l'unique occupation de ma vie.

Depuis ce moment, je me suis fait une loi d'y être fidèle, et j'ai donné ordre à mes ministres de la prendre pour seule règle de leur conduite. Seul, je n'ai pas voulu mettre mes lumières à la place de l'expérience, ni ma volonté à la place de mon serment. J'ai dû travailler au bonheur du peuple; j'ai fait ce que j'ai dû; c'est assez pour le cœur d'un homme de bien. Jamais on ne me verra composer sur la gloire ou les intérêts de la nation, recevoir la loi des étrangers ou celle d'un parti: c'est à la nation que je me dois; je ne fais qu'un avec elle; aucun intérêt ne sauroit m'en séparer; elle seule sera écoutée: je maintiendrai jusqu'à mon dernier soupir l'indépendance nationale. Les dangers personnels ne sont rien auprès des malheurs publics. Eh! qu'est-ce que des dangers personnels pour un roi à qui on veut enlever l'amour du peuple! C'est là qu'est la véritable plaie de mon cœur. Un jour, peut-être, le peuple saura combien il fut toujours et mon seul intérêt et mon premier besoin. Que de chagrins pourroient être effacés par la plus légère marque de son retour!

Signé, L O U I S.

*Et plus bas, BIGOT SAINTE-CROIX.*

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LEGISLATIVE.

*Séance extraordinaire du vendredi soir, 5 Août.*

On fait arriver des adresses de plusieurs villes, dans lesquelles on demande la déchéance du roi. Celle des jacobins de Lille fait l'éloge de M. Dumourier.

Au moment où M. Pétion étoit entré à l'Assemblée pour lire la pétition dont nous avons parlé, la salle avoit été inondée d'une foule d'étrangers, attirés par la curiosité. Le président avoit levé la séance immédiatement après la lecture de cette pétition,

malgré les cris de M. Duhem, qui vouloit avoir la parole. Dans la séance du soir, les jacobins étant plus nombreux que leurs faibles adversaires, il a été décrété que la pétition du maire seroit imprimée. Un autre décret ordonne que tous les biens dépendans des congrégations séculières, même des congrégations enseignantes, seront mis en vente.

Une lettre du roi, contresignée du ministre des affaires étrangères, annonce que la plupart des princes de l'empire se déclarent contre la France.

Par une analogie que nous n'apercevons pas, M. Thuriot a conclu que le ministère étoit complice du véritable comité autrichien. La déclaration de l'empire peut, selon l'honorable membre, jeter un grand jour sur la question de la déchéance, seule mesure qui puisse sauver la patrie.

M. Grangeneuve veut que cette mesure soit sur-le-champ soumise à la discussion. — Et moi aussi, crie un membre, je demanderai la parole pour dénoncer à la France, à l'Europe, à l'univers entier, le plus grand des attentats. Un horrible tumulte a étouffé la voix de l'opinant. L'ordre du jour invoqué sur la motion de M. Grangeneuve a été décrété. L'évêque du Calvados, et les plus fougueux jacobins, soutiennent, avec opiniâtreté la proposition de M. Grangeneuve. Les cris des tribunes les secondent. Le président est obligé de faire une seconde épreuve. Elle est douteuse. Une troisième rejette l'ordre du jour. Un M. Mazuyer croit que la déchéance est indispensable. M. Delmas représente que la commission ne peut faire un rapport avant jeudi sur cette importante question. Au milieu d'un horrible tumulte, la discussion est renvoyée au jeudi.

*Séance du samedi, 4 Août.*

Les commissaires envoyés à Soissons confirment les détails qu'ils ont donné la veille. Ils voient avec peine que l'abbaye de Notre-Dame est occupée par 50 religieuses, tandis qu'on y pourroit loger un corps de 2 mille hommes. Après une discussion bruyante, il est décrété que les monastères seront tous évacués, et que le comité des finances fera un rapport relatif à l'augmentation des pensions des religieuses. Quant aux moines, leur pension paroît assez forte.

M. Brissot demande que les dénonciations contre M. Lafayette soient discutées lundi. Cette motion est décrétée. Il demande en outre que le comité de surveillance fasse un

rapport sur l'emploi de deux millions de dépenses secrètes, accords au ministre des affaires étrangères, indépendamment des six millions. Cette autre proposition est adoptée.

Des députés de quatre sections demandent à présenter des pétitions. On lit celle de la section de Manconseil.

« Les citoyens qui ont pris la délibération qui lui sera présentée demain, déclarent qu'ils ne reconnoissent plus pour roi Louis XVI; que dimanche, ils se porteront à l'assemblée nationale pour notifier cette résolution, se réservant de prendre, sur la réponse qui leur sera faite, telle détermination qu'il conviendra. Les citoyens qui ont délibéré adressent leur délibération à la municipalité, à toutes les sociétés populaires; ils invitent tous les citoyens à se lever pour demander à la législature si elle se sent la force de soutenir l'état, et pour ne point quitter la barre de l'assemblée nationale sans avoir obtenu les déterminations qu'exigent l'urgence et la grandeur des périls de l'état. »

M. Rouhier s'élève contre cette adresse: il est secondé par M. Cambon, qui fait décréter que le comité de surveillance fera un rapport, séance tenante, sur les moyens d'éclairer le peuple dans les circonstances présentes. On déclare qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur la proposition faite, il y a quelques jours, par le roi, d'armer 33 vaisseaux, vu, dit un membre, que tout doit nous rassurer sur les intentions de l'Angleterre.

Après avoir discuté le projet de M. Genoué sur l'extension de pouvoirs à accorder à la municipalité, des citoyens de la section des Gravilliers ont été admis à la barre. Ils demandent que l'assemblée décrète qu'il y a lieu à accusation contre le roi, et qu'en attendant le jugement elle suspende les fonctions de la royauté. — Plusieurs déclarent ensuite qu'ils ne veulent plus être grenadiers. Quelques-uns de nos camarades, dit un orateur, se sont *deshonorés* en se dévouant à la défense du roi et en baisant la main de sa femme: c'est pourquoi nous ne voulons plus porter d'autres bonnets que le bonnet de Guillaume Tell. L'assemblée a admis sur le champ cette députation nombreuse. M. Girardin veut parler; on entend que les cris: *A bas Girardin! à l'abbaye!*

Après un tumulte qu'on ne sauroit dépeindre, l'impression est renfermée à cette adresse. Au milieu du bruit, un grenadier indigné est entré dans la salle, a ar-

raché ses épaulettes et ses habits, a déchiré le tout et est sorti. Lorsque le calme a été rétabli, M. Vergniaud a paru à la tribune. Il a proposé de casser l'arrêté constitutionnel de la section de Mauconseil, d'inviter le peuple à se renfermer dans les limites de la loi, et à se tenir en garde contre les vils intrigans qui s'efforcent de l'égarer pour le perdre. Ce décret a été adopté à une très-grande majorité.

Paris 5 Août.

Le roi souffrira-t-il patiemment qu'on prononce sa déchéance du trône, et par suite qu'on lui fasse son procès, ou bien, s'armant d'une résolution courageuse et nécessaire, se mettra-t-il lui-même à la tête du nombreux parti opposé aux factieux, pour rétablir l'ordre et la tranquillité dans la capitale? Telle est la question qui se présente naturellement, au milieu des circonstances critiques dans lesquelles nous sommes. L'avoir posée, c'est assez décider de quelle manière elle doit être résolue. — Les bruits les plus alarmans circulent dans la capitale, et, s'il en faut croire tous les *on dit* qu'on publie, la journée ne se passera pas sans trouble.

Un soulèvement qui doit s'opérer dans les faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau, des gardes postés à la barrière pour empêcher toute émigration, des concilia-bules secrets où l'on s'occupe de la déchéance du roi et de la réformation de l'acte constitutionnel, des émissaires envoyés dans les départemens, les chefs des autorités constituées à la tête des conspirateurs qu'ils encouragent; tel est le résultat des bruits qui se répandent. On ajoute que les fédérés doivent présenter une pétition, dans laquelle ils exposeront qu'étant venus à Paris pour y rétablir l'ordre, ils ne quitteront point cette ville avant d'avoir rempli cette mission. Ils demanderont à être payés par le trésor public, à raison de 30 sols par jour. Les amis du roi, de la monarchie, des propriétés et de l'ordre, commencent à sortir de leur léthargie, et nous croyons que le triomphe des factieux ne sera pas aussi facile qu'ils le croient.

— Rien de nouveau sur les armées. M. Dil-

lon a quitté le camp de Bavay pour aller à Berlamont, position plus avantageuse. — M. Dumourier a refusé d'obéir à l'ordre qu'il a reçu de Lukner, de partir incessamment. — M. Desmottes, adjudant général de l'armée de M. Lafayette, est mort d'une blessure qu'il avoit reçue dans une escarmouche. Cet officier étoit cher au général.

*Abrégé de la foi catholique sur les sacrements, avec les règles de conduite pour les temps de schisme, et quelques principes fondamentaux sur l'autorité de l'église, avec cette épigraphe: Unus dominus, una fides, unum baptisma. EPHES. 4. 5. par un docteur de Sorbonne. A Paris, de l'imprimerie de Crapart.*

Au moment où la philosophie et l'impiété redoublent leurs coupables efforts pour renverser tout-à-la-fois les bases de l'autel et du trône, il est consolant de voir des hommes consacrer leurs talens et leurs veilles à la défense des vérités fondamentales de cette religion sainte, qui est le plus ferme appui de l'autorité des souverains. Sous ce rapport, l'auteur de l'ouvrage que nous annonçons est un de ceux qui a le plus de droits à la reconnaissance des vrais amis de la monarchie et de la religion. — L'abrégé de la foi catholique sur les sacrements, réunit la clarté, la précision et la méthode. L'auteur met dans tout ce qu'il dit une onction douce, persuasive et touchante, qui fait autant d'honneur à son cœur, que l'ouvrage même en fait à ses talens et à ses principes.

## S P E C T A C L E S.

Du 5 Août.

ACADÉMIE ROYALE DE MUSIQUE.  
*Corisandre*, opéra.

THÉÂTRE DE LA NATION. *La Maison de Molière*; et le *Double Veuvage*, avec un Divertissement.

THÉÂTRE ITALIEN. *La Soirée Orageuse*; et *Tout pour l'Amour ou Juliette*.

Pour 160 liv. en assignats ou a 100 liv. en argent,  
Louis d'or, 16 liv.

L'Abonnement de ce Journal, qui paroît tous les jours, est de 30 liv. pour Paris et 36 liv. pour la Province, port franc. Le Bureau est rue Neuve Saint-Augustin, Hôtel de la Correspondance.